

# SAMSUNG

Du 1er janvier au 31 mars 2021

Accessoires  
charge rapide  
sans fil



Jusqu'à

# 20€

**remboursés\***  
pour l'achat d'un chargeur  
rapide sans fil ou d'une  
batterie externe rapide  
sans fil\*\*

Fast charge = Charge rapide

\*Voir modalités de l'offre au verso ou sur [www.samsung.com/fr/offer/](http://www.samsung.com/fr/offer/).

DAS Galaxy Note20 Ultra 5G tête : 0,338 W/Kg – DAS tronc : 1,368 W/kg – DAS membre : 2,27 W/kg.  
DAS Galaxy Watch3 41MM 4G membres : 1,127 W/kg.

\*\*Produits éligibles : EP-N5100T, EP-N5105T, EP-N5200T, EP-N6100T, EP-NG930B, EP-NG930T, EP-P1100B, EP-P3100T, EP-P3105T, EP-P5200T, EP-PG950B, EP-PG950T, EP-PN920B, EB-U1200C, EB-U3300X, EP-P6300T, EP-N3300T, EP-P1100R, EP-P1300B ou EP-P4300T.

Visuels non contractuels, écrans simulés.



# COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE « SAMSUNG – ACCESSOIRES CHARGE RAPIDE SANS FIL »

## CONDITIONS DE L'OFFRE

Samsung vous rembourse jusqu'à 20€ pour l'achat, entre le 1er janvier et le 31 mars 2021 inclus, d'un chargeur rapide sans fil ou d'une batterie externe rapide sans fil.

**Produits éligibles :** EP-N5100T, EP-N5105T, EP-N5200T, EP-N6100T, EP-NG930B, EP-NG930T, EP-P1100B, EP-P3100T, EP-P3105T, EP-P5200T, EP-PG950B, EP-PG950T, EP-PN920B, EB-U1200C, EB-U3300X, EP-P6300T, EP-N3300T, EP-P1100R, EP-P1300B ou EP-P4300T.

• Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés achetés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet (hors Marketplace<sup>(1)</sup>), dans la limite du montant d'achat du produit. Cette offre n'est pas valable sur le réseau Orange (boutiques Orange, service client Orange, site Orange.fr, Orange business Service, site Sosh.fr et boutiques Générale de téléphone).

• Offre valable en France<sup>(2)</sup> et à Monaco, **non cumulable avec toute offre Samsung en cours portant sur les mêmes produits.**

### 1 ACHETEZ VOTRE OU VOS PRODUITS

Achetez entre le 1er janvier et le 31 mars 2021 inclus, un chargeur rapide sans fil ou une batterie externe rapide sans fil parmi les produits éligibles à l'offre.

• **Conditions de participation des consommateurs<sup>(3)</sup> :** Une seule participation et jusqu'à 2 produits remboursés (sous réserve d'un achat simultané des produits et de leur apparition sur la même preuve d'achat) par compte Samsung, par RIB, par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France<sup>(2)</sup> ou à Monaco.

• **Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre<sup>(4)</sup> :** Une seule participation et jusqu'à 10 produits remboursés (sous réserve d'un achat simultané des produits et de leur apparition sur la même preuve d'achat) par compte Samsung et par professionnel (même raison sociale, même RIB).

### 2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

• Connectez-vous sur le site [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer) au plus tard le 15 avril 2021 inclus et sélectionnez l'offre « Accessoires charge rapide sans fil ».

• Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.

• Complétez le formulaire en ligne et téléchargez les éléments suivants :

- **Un photo de la preuve d'achat** (facture, ticket de caisse) où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date et le prix. Dans le cas d'un achat en ligne, téléchargez également une copie de l'email de confirmation de commande ou une capture d'écran du récapitulatif de commande, sur lequel apparaissent la référence du/des produit(s) commandé(s), le nom du vendeur, le site internet sur lequel a été commandé le produit.

- **La/les photo(s) de l'étiquette** préalablement découpée sur le carton d'emballage de votre/vos produit(s) comportant le code-barres à 13 chiffres (assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles).

- **Un photo de votre RIB** où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC.<sup>(5)</sup>

- Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, téléchargez également la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois).

• Validez votre participation en ligne.

• Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

### 3 RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 3 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par Samsung, votre établissement bancaire pouvant mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer) ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée après le 15 avril 2021 minuit sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

<sup>(1)</sup> Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

<sup>(2)</sup> A savoir la France métropolitaine (Corse comprise), les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

<sup>(3)</sup> Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

<sup>(4)</sup> Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ». Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France métropolitaine (Corse comprise), ou en DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer).

<sup>(5)</sup> Votre établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sont membres de la zone SEPA (« Single European Payments Area ») tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin. Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.